



Amende douaniere suisse/france à cause d'une vieille matraque

Par **micimic**, le **03/03/2015** à **14:10**

Bonjour,rnrnJe suis français et, me rendant en Suisse pour un concert de rock en novembre 2014, la douane suisse a entièrement fouillé mon véhicule et à trouvé une matraque telescopique.rnrnJe ne savais pas que c'était interdit en Suisse. Le douanier m'a prix l'objet et m'a fait payer une amende de 610 CHF. Tout était écrit en allemand et comme je ne comprenais pas, il m'a dit " tu paye et tu pars ".rnrnDe plus, aujourd'hui, 4 mois après, je viens de recevoir une demande de dépôt complémentaire de 148 CHF (des frais sur l'amende) par la poste et en recommandé. Donc Je vais encore payer. D'ailleurs, si quelqu'un pouvait me dire où se situe le numero de compte pour faire le virement, ce serai gentil.rnrnMa question est : Est-ce qu'après ce 2e paiement, l'affaire sera définitivement close ou dois-je encore m'attendre à d'autre représailles ? amendes, frais, explication au poste en France ? ou autre ?rnrnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **03/03/2015** à **14:24**

Bonjour,rnrnJe pense que, en raison de ce concert rock, les douaniers suisses fouillaient les voitures à la recherche de substances interdites (drogue). Ils sont tombés sur ta matraque, ils ont pensé que tu ne te balade pas avec ce type d'arme pour aller cueillir des fraises ou des pâquerettes mais que tu avais probablement l'intention de t'en servir.rnrnEn ce qui concerne le supplément correspondant aux frais de recherches, c'est logique, les suisses ayant horreur de payer, sur leurs impôts, ce type de frais pour le compte des délinquants. Une fois cette somme payée, ton dossier sera clôt et tu n'auras plus rien d'autre à verser. Sache que, en attendant, tu es fiché et si tu retournes en Suisse, tu as tout intérêt à te faire oublier.rnrnNon, en

France tu ne risques rien, ce qui se passe d'un côté de la frontière ne regarde pas les autorités de l'autre côté de la frontière.

Par **micimic**, le **03/03/2015** à **14:33**

"Non, en France tu ne risques rien, ce qui se passe d'un côté de la frontière ne regarde pas les autorités de l'autre côté de la frontière." j'aimerais bien , car ne connaissant pas la loi suisse , j'ai peur de me retrouver au poste français ou dans un tribunal en suisse pour ça.